

SOCIÉTÉ

« Vers 500.000 invalidations de permis »

Avocat de « 40 millions d'automobilistes », Me Jean-Baptiste Le Dall pronostique une explosion des amendes sur les « petits excès ».

- Comment votre association « 40 millions d'automobilistes » réagit-elle après cette diminution de tolérance sur les radars ? - Elle se traduira naturellement par une verbalisation accrue, avec une marge d'erreur qui tend à devenir infime. Cela veut dire aussi une inévitable hausse à venir des « *petits excès* » qui représentent l'énorme majorité des procès-verbaux. Il faut savoir qu'aujourd'hui près de 90 % des infractions portent sur des excès inférieurs à 10 km/h, avec un retrait d'un point sur le permis de conduire. Demain, ce total va exploser.

- Vous considérez qu'on s'oriente vers une situation compliquée... - Cette mesure peut accompagner une grande confusion car comment faire la distinction pour l'automobiliste sanctionné ? Appareil neuf ? Ancien ? Réparé ? Je remarque qu'il n'y a

d'ailleurs pas de terme juridique pour définir ce qu'est un appareil « *réparé* »... Ensuite que va-t-on prendre en compte pour considérer qu'il s'agit d'une « *réparation* » ? Et puis surtout on peut s'interroger sur le mode de sanction des conducteurs. Constituent-ils réellement de véritables dangers sous prétexte qu'ils ont dépassé d'1km/ ou 2 km/h, le seuil fixé ? Aujourd'hui, avec les compteurs à aiguilles, cela réclame une énergie de tous les instants pour rester dans les clous, même un automobiliste de bonne foi peut être sanctionné.

« Doit-on leur faire perdre leur boulot ? »

- Comment interprétez-vous ce recours à une plus grande sévérité ? Sécurité routière ? Moyen de renflouer les caisses de l'État ? - Renflouer les caisses, je n'irai pas jusque-là. Mais il faut s'interroger, c'est vrai, sur les choix de certaines implantations... Les quotas de procès-verbaux ? Le Ministère de l'Intérieur nous dit non... Il

est clair que la verbalisation plus forte des automobilistes, et avec elle le renouvellement du parc, ont porté leurs fruits en terme de sécurité. Mais pourra-t-on maintenir cette situation ? Si on ne change pas de méthode, on se dirige vers 500.000 invalidations de permis dans les années à venir. Cela pose problème car de qui s'agit-il souvent ? Pas nécessairement de chauffards, mais plus sûrement de gens qui pour travailler doivent rouler beaucoup. La question qui se pose est d'ordre sociétal : doit-on leur faire perdre leur boulot ? Peut-on détruire autant d'emplois ? Propos recueillis par A.P.